

Initiatives ministérielles

Je ne parle pas simplement de ma circonscription, mais également de celle de Végréville et d'autres circonscriptions, dans d'autres provinces. On pense qu'il faut tenir un bon débat sur la question lorsqu'on entend certains agriculteurs affirmer qu'on doit carrément supprimer la Commission canadienne du blé et que d'autres défendent, par contre, la position tout à fait inverse. Il est temps de présenter des points de vue et d'en discuter pour pouvoir en arriver à certaines idées qui répondent vraiment aux interrogations de tous les agriculteurs de tout le pays.

Je voudrais répéter une fois de plus ce que j'avais espéré voir dans ce projet de loi sur la Commission canadienne du blé. Je m'attendais à ce qu'il ne soit pas simplement question des points de mise en commun et de modifications mineures dans la méthode de calcul des coûts de transport pour l'exportation.

Je voulais qu'on nous soumette des modifications montrant bien que la Chambre souhaite voir à la Commission canadienne du blé un conseil démocratique et élu par les agriculteurs, qui auraient alors davantage leur mot à dire dans ce qui se passe à la Commission. Le conseil devrait s'occuper plus des problèmes auxquels les producteurs sont confrontés et leur apporter l'aide nécessaire pour obtenir les changements dont ils ont tant besoin. Il faut que la Commission canadienne du blé soit tournée davantage vers les besoins des producteurs, plutôt que de servir simplement à placer les amis du Parti libéral.

Ce qui fâche les agriculteurs, c'est qu'ils ont si peu leur mot à dire. À cet égard, il n'y a pas très longtemps, on a saisi la Chambre de projets de loi qui portaient sur l'accès à l'information et qui exigeraient que la Commission canadienne du blé et d'autres organisations de cette nature ouvrent leurs livres aux fins d'examen, pour qu'on puisse voir comment elles fonctionnent et ce qu'elles font. Nous aurions ainsi un peu plus d'information, et les gens qui paient la note y ont droit.

Malheureusement, il semble qu'on s'éloigne de plus en plus de cette façon de faire, au lieu de rendre davantage de comptes aux Canadiens, qui paient pour nos services—dans ce cas-ci, il s'agit des agriculteurs qui financent entièrement la Commission canadienne du blé.

Le simple bon sens veut que nous puissions apporter des améliorations à un projet de loi pour donner plus de pouvoir aux agriculteurs, pour qu'ils puissent intervenir et pour qu'ils sachent où va leur argent. Mais non, quand nous avons proposé cela, quand nous avons présenté une motion d'amendement à cette fin concernant un projet de loi dont nous étions saisis, nos collègues d'en face ont rejeté cette motion sans ménagement.

J'en viens à me demander ce qu'il y a de si secret qui empêche le gouvernement d'ouvrir ses livres à l'intention des contribuables, qui paient pourtant la note. J'ai de la difficulté à comprendre cela.

Une voix: Demandez au vérificateur général.

M. Thompson: Je suis surpris d'entendre les députés d'en face parler du vérificateur général. Je suis même surpris qu'ils le connaissent. Ils ne font jamais attention à ce qu'il dit. Je pourrais citer nombre de situations où c'est le cas, mais je ne me lancerai pas là-dedans.

• (1325)

Cela me choque un peu d'entendre mon collègue parler de modifications apportées par décret à l'organisation de la commission. Encore une fois, ce sont quelques intervenants choisis, généralement parmi ceux qui sont assis là, dans la première rangée, qui se réunissent pour décider de ce qui est le mieux pour les agriculteurs canadiens.

Peu importe que ce soit vraiment ce qu'il y a de mieux pour eux. Si l'on croit que ça l'est, c'est tout ce qui compte. C'est ainsi que les choses se passent depuis 30 ou 40 ans. Un décret, c'est une manière de dire que nous qui siégeons dans cet édifice savons ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens, que nous prendrons les décisions et que les électeurs n'ont pas à s'en occuper. Les gens commencent à avoir l'impression que nous raisonnons ainsi, au Parlement.

Le simple bon sens voudrait que nous puissions tenir un débat ouvert et proposer des choses que les agriculteurs voudraient voir réaliser, au sujet de la Commission canadienne du blé. Le problème, c'est que nous passons beaucoup de temps sur des choses qui pourraient se régler. J'espère qu'on discute de ces changements souhaités au Comité permanent de l'agriculture. Je sais, pour avoir siégé au comité de la justice, qu'on y passe des heures et des heures à discuter avec des témoins.

Je présume que la même chose se produit au comité de l'agriculture. Les membres du comité prennent le temps de comprendre ce que veulent les gens. Ils ont l'impression qu'ils auront l'occasion de concevoir un projet de loi qui donne suite aux demandes des témoins et de le présenter à la Chambre pour qu'il fasse l'objet d'un bon débat. Mais le gouvernement peut décider que le débat n'est pas nécessaire et qu'on peut invoquer la clôture, le réduire à une limite de six heures—quatre heures dans le cas du projet de loi sur les pensions—et oublier tout cela. Il peut penser que les impressions de 60 ou 70 témoins ne sont pas assez importantes pour que la Chambre soit mise au courant; après tout, ce ne sont que des contribuables.

Cette attitude m'agace et devrait changer. Nous avons demandé, espéré et attendu un changement, mais rien ne change, comme nous avons pu le constater ce matin.

En ce qui concerne la modification du calcul des coûts en fonction du point d'expédition, lorsque la compagnie Wild Rose me dit qu'elle ne peut pas expédier ses produits, cela nous oblige à aborder certaines questions lorsque nous étudions des projets de loi. Les producteurs de fléole compressée m'informent qu'ils ne trouvent pas de conteneurs pour expédier leurs produits. Pourquoi le gouvernement ne s'attaque-t-il pas aux problèmes d'expédition pour en faire bénéficier la balance commerciale du Canada? Pourquoi n'aide-t-il pas le marché des cultures commerciales, au lieu d'avoir une approche limitée de la question?

Le gouvernement est disposé à aider les céréaliculteurs à s'adapter aux nouveaux coûts d'expédition lorsque le tarif du Nid-de-corbeau aura disparu. Par contre, les agriculteurs qui ont appliqué les bons principes de la rotation des cultures et qui ont développé en même temps un nouveau marché de cultures commerciales pour les produits de la terre canadiens se retrouvent abandonnés. Les producteurs de cultures fourragères et de fléole compressée sont beaucoup plus touchés par les coûts d'expédition que les producteurs de grain, mais le gouvernement les a